



PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LE FAUCHEUR, Maire.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – THOMAS Gwénaël – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Christian – LE HEGARAT Valérie – MORICE Gildas – SEVRET Chrystel – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine.

Absents : VINCENT Louis (pouvoir à THOMAS Gwénaël)
PIPART Fabrice (pouvoir à CORLAY Gérald)
SEVRET Chrystel (pouvoir à ROUAULT Anne-Marie)

Secrétaire de séance : CORLAY Gérald

1/ Devis du Syndicat Départemental d'Energie

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) est compétent en matière de contrôle de la distribution de l'électricité des foyers lumineux, des extensions / renforcements de réseaux et de l'éclairage public. Dans la mesure où la commune de Goudelin a transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci gère donc la création et la rénovation des lignes d'éclairage public et prend en charge une partie des montants des travaux réalisés. La commune finance, quant à elle, le solde des travaux, conformément à la convention conclue avec le syndicat départemental.

Un devis est présenté à l'Assemblée pour l'extension de l'éclairage public du terrain d'entraînement de football. Le montant de travaux est estimé à 25 550.00 € TTC (reste à charge pour la commune de 15 377.32 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix contre (CORLAY Gérald / pouvoir de PIPART Fabrice : ces derniers considérant qu'il aurait été plus opportun de finaliser l'éclairage au bourg par le truchement d'une DM pour un montant quasi équivalent) et 17 voix pour, M. le Maire ou son représentant, à signer la convention financière formalisant ces dispositions.

2/ Soutien aux EHPAD- Motion

Le 29 juin 2023, réunis à La Roche-Jaudy, les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres.

Les élus réagissent :

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation
- Des réponses des tutelles frileuses, si ce n'est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies
- Des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.
- Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1er jour.
- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
- Inflation : notamment nourriture. Devrons-nous compter les biscottes ?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelles (ARS, Conseil Départemental) :

- Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opérés des rapprochements font certes état de certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettra en difficulté nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non-changées à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dû à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?
- Coupe pathos anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus dénoncent le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

Collégalement, les élus présents décident :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondants au montant 2022 seront mis en réserve.
- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département.
- De refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire
 - De solliciter une rencontre avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales.

Certains membres du conseil municipal doutent de l'efficacité de l'adoption de motion à répétition et s'interrogent sur le fait que les communes soient gestionnaires de telles structures tout en reconnaissant les dangers d'une gestion par des entrepreneurs privés.

Une loi sur le grand âge paraît indispensable et urgente.

Le conseil municipal de GOUDELIN, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote cette motion.

3/ Informations diverses

- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales. Les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par la commission, instituée dans chaque commune pour une durée de 3 ans.

Titulaires : MORICE Christian, THOMAS Gwénaél, HEGARAT Valérie, PIPART Fabrice, CORLAY Gérald.

Suppléants : LEFEBVRE Nathalie, TACQUET Marie-Blanche, ILLIEN Anne-Yvette, MARTIN Marie-Christine.

- Relamping de la salle omnisports : validation du devis de l'entreprise SETIB de Saint-Brieuc pour un montant de 23 558.10 € TTC.

- Travaux de la rue d'Armor : effacement réseaux réalisé par le SDE22 (reste les supports télécom). Aménagement paysager à venir.

- Effectifs de la rentrée scolaire :

	Ecole Publique	Ecole Privée
PS	10	7
MS	4	17
GS	9	5
CP	13	12
CE1	9	14
CE2	9	11
CM1	17	9
CM2	4	13
TOTAL	75	88

- Goûter de rentrée scolaire le vendredi 8 septembre à partir de 17h00 au club house.

- Réhabilitation de l'école publique : réunion le 28 juin en présence de l'équipe pédagogique afin de recalculer l'étude de faisabilité. Consultation de prestataires pour un diagnostic amiante, plomb et radon ainsi que pour la réalisation d'un plan topographique à prévoir.

- Forum des associations : samedi 9 septembre de 10h00 à 16h00 à la salle des fêtes de GOUDELIN.

- Vernissage à la médiathèque : Jean-Christophe CAREL - le mercredi 13 septembre 2023 à 17h00.

- Centre de secours de Goudelin : journée portes ouvertes le 17 septembre 2023.

- Depuis le lundi 4 septembre, la boulangerie est ouverte.

- Demande de Huis clos.

- Cabinet médical de Kerallec : projet de bail d'occupation précaire avec le Secours Catholique (proposition de loyer retenu : 200 €).

- Projet d'installation d'un distributeur de pizzas « Just Queen » - rue du Trégor.

- Projet d'implantation d'une nouvelle antenne-relais Bouygues Télécom à Moulin Cadiou. Le dossier d'information avant dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme est consultable en mairie.

- Commercialisation fibre optique en cours sur la commune.

- Prochain conseil municipal le 5 octobre 2023.

Fin de la séance à 20 h 35

Secrétaire de séance,
Gérald CORLAY